

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail – Progrès

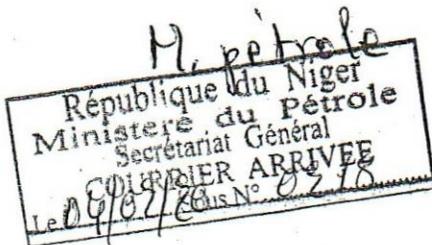
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DU PETROLE

DECRET N° **2020-012**/PRN/MPe

du 10 janvier 2020

portant approbation de l'avenant n° 5
au Contrat de Partage de Production
conclu le 2 juin 2008 entre la
République du Niger et la société
Chinoise CNODC relatif au Bloc
Agadem.



LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu la loi n° 2007-01 du 31 janvier 2007, portant Code Pétrolier ;
- Vu le décret n° 2007-082/PRN/MME du 28 mars 2007, fixant les modalités d'application de la loi n° 2007-01 du 31 janvier 2007, portant Code Pétrolier ;
- Vu le décret n° 2008-177/PRN/MME du 2 juin 2008, portant approbation et publication au Journal Officiel du Contrat de Partage de Production (CPP) entre la République du Niger et la société Chinoise CNODC relatif au bloc Agadem et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2016-161/PRN du 02 avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2016-572/PRN du 19 octobre 2016, portant remaniement des membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2016-623/PRN du 14 novembre 2016, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, Ministres et Ministres Délégués, modifié et complété par le décret n° 2018-475/PRN du 09 juillet 2018 ;
- Vu le décret n° 2016-624/PM du 14 novembre 2016, précisant les attributions des membres du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018-476/PM du 09 juillet 2018 ;
- Vu le décret n° 2017-094/PRN/MPe du 17 février 2017, portant organisation du Ministère du Pétrole ;
- Sur rapport du Ministre d'Etat, Ministre du Pétrole ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article premier : Est approuvé tel qu'annexé au présent décret, l'avenant n°5 au Contrat de Partage de Production conclu le 2 juin 2008 entre la République du Niger et la Société chinoise CNODC relatif au Bloc Agadem.

Article 2 : Le Ministre d'Etat, Ministre du Pétrole est chargé de l'application du présent décret qui sera publié avec l'Avenant au Journal Officiel de la République du Niger.

Fait à Niamey, le 10 janvier 2020

Signé : Le Président de la République

ISSOUFOU MAHAMADOU

Le Premier Ministre

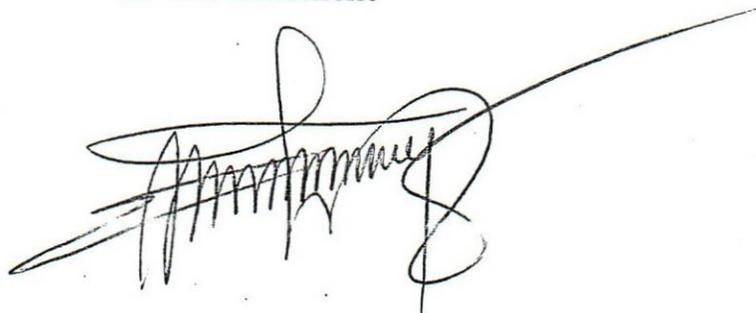
BRIGI RAFINI

Le Ministre d'Etat, Ministre du Pétrole

FOUMAKOYE GADO

Pour ampliation :

Le Secrétaire Général
du Gouvernement



ABDOU DANGALADIMA